



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des Commissaires

SÉANCE DU 16 MARS 2010
Volume 12 - numéro 9

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 16 mars 2010 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Lucie Bossé, Louise Cassistat, Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que madame Isabelle Bergeron et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absentes : Mesdames Anne Basque et Louise Malenfant, commissaires.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 février 2010 - # 8
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Direction générale :
 - 6.1 Renouvellement des assurances responsabilité de la Commission scolaire
 - 6.2 Engagement d'une direction des Services éducatifs
 - 6.3 Soumissions pour l'École secondaire du Transcontinental
 - 6.4 Nomination de 3 délégués et 3 substituts pour l'assemblée générale annuelle et participation au colloque de la FCSQ
 - 6.5 Recommandation du comité de vérification
- 7.0 Varia
 - 7.1 Colloque régional du 20 mars 2010 à Rimouski
 - 7.2 Résultat d'un arbitrage de grief et recours possible en révision
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-473-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2010 - # 8

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 16 février 2010 - # 8, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-474-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, donne un compte rendu de leur rencontre du mois de mars 2010. Les principaux sujets discutés furent :

- Adoption des «Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et la détermination des besoins de la Commission scolaire»;
- Mandat à madame Isabelle Bergeron de représenter le comité de parents lors du colloque régional du 20 mars 2010 à Rimouski sur la persévérance scolaire;
- Mandat à monsieur Charles Lavoie pour le conseil général de la FCPQ du 20 mars 2010;
- Nomination de 2 délégués à l'assemblée générale annuelle de la FCPQ et participation de 15 parents au congrès de la FCPQ des 28 et 29 mai 2010 qui se tiendra sous le thème : La persévérance j'y crois... la réussite j'y vois ! ;
- Formation, le 22 mars 2010, pour les parents membres de conseils d'établissement sur le projet de Loi 88.

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES RESPONSABILITÉ DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle que le principe de regroupement d'achat d'assurances responsabilité est déjà en application à la Commission scolaire depuis quelques années et que l'expérience confirme qu'il y a de bonnes économies à faire. Il recommande donc de renouveler l'adhésion de la Commission scolaire à ce regroupement pour l'année 2010-2011.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU l'expérience financièrement avantageuse vécue les années passées par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03 et 12 pour l'obtention d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages;

ATTENDU qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2010-2011 de l'avis des partenaires impliqués;

ATTENDU l'offre de services déposée par la firme Guy Turcot & Associés inc.;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Capitale a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du consultant Guy Turcot & Associés inc.;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs :

- 1- Participe au regroupement d'achats des dites commissions scolaires pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2010-2011;
- 2- Mandate la firme Guy Turcot & Associés inc. pour préparer un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;
- 3- Mandate la Commission scolaire de la Capitale pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et accepte d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;
- 4- S'engage à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Guy Turcot & Associés inc., la recommandation découlant de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement.

QUE le directeur général, monsieur Serge Pelletier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-475-CC)

ENGAGEMENT – DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle que le poste de direction des Services éducatifs deviendra vacant le 1^{er} juillet 2010 suite à la démission, pour prise de retraite, de son titulaire actuel, monsieur Christian Ouellet. Afin de permettre la continuité des services et d'assurer un transfert de dossiers adéquats, on a déjà procédé au processus de sélection pour trouver la personne remplaçante. Monsieur Pelletier résume les démarches suivies pour la sélection des candidats et fait état de la recommandation unanime du comité de sélection.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que le poste de direction des Services éducatifs deviendra vacant avec le départ à la retraite de son titulaire actuel, monsieur Christian Ouellet;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Anne-Marie Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs engage monsieur Jacques Charest à titre de directeur des Services éducatifs à compter du 1^{er} juillet 2010.

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-476-CC)

SOUSSIONS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE DU TRANSCONTINENTAL

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Carl Charron, Architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection des salles de toilettes à l'École secondaire du Transcontinental;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Carl Charron, Architecte» suite à l'ouverture, le 15 mars 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction Dumais et Pelletier» de Saint-Pascal pour la somme de 101 375 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction Dumais et Pelletier» de Saint-Pascal pour la réfection des salles de toilettes à l'École secondaire du Transcontinental;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer pour et au nom de la Commission scolaire le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-477-CC)

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FCSQ ET PARTICIPATION AU COLLOQUE

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, rappelle la tenue du colloque de la FCSQ qui aura lieu les 6 et 7 mai 2010 à Québec et l'assemblée générale annuelle qui aura lieu les 7 et 8 mai 2010 au même endroit. Les commissaires doivent nommer parmi eux 3 délégués officiels de la Commission scolaire à l'assemblée annuelle et les 3 substituts. On convient que madame Isabelle Bergeron et monsieur Claude Breault seront participants au colloque.

Les commissaires délibèrent sur le sujet et la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que madame Louise Cassistat propose madame Marie-Jeanne Lebel, qui accepte; que madame Marie-Jeanne Lebel propose madame Louise Cassistat, qui accepte et que monsieur Claude Breault propose monsieur Guilmont Pelletier, qui accepte;

CONSIDÉRANT que monsieur Charles-Aimé Bélanger accepte d'être le substitut de madame Louise Cassistat; que monsieur Ghislain Morin accepte d'être le substitut de madame Marie-Jeanne Lebel et que monsieur Alexandre Anctil-Bruneau accepte d'être le substitut de monsieur Guilmont Pelletier;

IL EST PROPOSÉ et résolu :

QUE les commissaires suivants agissent à titre de délégués officiels de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Québec les 7 et 8 mai 2010 :

- Madame Louise Cassistat, dont le substitut est monsieur Charles-Aimé Bélanger;
- Madame Marie-Jeanne Lebel, dont le substitut est monsieur Ghislain Morin;
- Monsieur Guilmont Pelletier, dont le substitut est monsieur Alexandre Anctil-Bruneau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-478-CC)

RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, souligne, qu'avec les nouvelles règles comptables (PCGR), le vérificateur général demande à certaines commissions scolaires choisies au hasard, la vérification de leurs états financiers couvrant la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. La CSFL doit donc procéder plus rapidement à la nomination d'un vérificateur externe puisqu'auparavant l'année financière se terminait au 30 juin.

Monsieur Beaulieu précise qu'il a procédé par appel d'offres sur invitation auprès des firmes comptables présentes sur le territoire et que le plus bas soumissionnaire est la firme «Raymond, Chabot, Grant, Thornton» et ce, pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne les services de la firme «Raymond, Chabot, Grant, Thornton» pour effectuer le mandat de vérification externe pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011 pour les sommes suivantes : 14 800 \$ pour la première année et 15 100 \$ pour la deuxième année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-479-CC)

COLLOQUE RÉGIONAL SUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE LE 20 MARS 2010

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, vérifie auprès des commissaires qui ont déjà donné leur nom pour assister au colloque régional sur la persévérance scolaire qui aura lieu à Rimouski le 20 mars 2010, s'ils seront tous présents. Aucun commissaire ne se désiste.

RÉSULTAT D'UN ARBITRAGE DE GRIEF ET RECOURS POSSIBLE EN RÉVISION

À titre d'information, le directeur général, monsieur Serge Pelletier, explique que le syndicat des enseignants, le SEGP (CSQ), a logé un grief en l'encontre de la décision de la Commission scolaire de ne pas inscrire sur la liste de priorité d'embauche les enseignantes qui n'ont pas effectivement travaillé les 3 contrats comme prévu à l'entente locale et, par conséquent, n'ont pu faire l'objet d'une appréciation sur leurs capacités professionnelles puisqu'elles étaient absentes pour raison reliée à la maternité. Le grief a fait l'objet d'un arbitrage dont la sentence n'est pas favorable à la position de la Commission scolaire.

Monsieur Pelletier souligne que certains aspects de la sentence arbitrale semblent pouvoir donner droit à révision judiciaire mais on attend la recommandation du procureur de la Commission scolaire avant d'aller plus loin. Considérant que l'absence du travail reliée à la maternité est un sujet qui mérite d'être traité équitablement et considérant également que la Commission scolaire respecte et encourage le choix des jeunes ménages à établir leur famille, il y a lieu de considérer ce dossier avec circonspection. En effet, nous devons demeurer vigilants concernant les droits des uns par rapport aux droits des autres et aussi considérant l'application des textes des conventions collectives pour l'avenir.

Monsieur Pelletier précise donc qu'il s'agit d'un sujet qui peut faire débat sur la place publique, d'où le fait qu'il tenait à en informer les commissaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

On demande quelle est la position de la FCSQ, de l'ADIGECS et de la FCPQ concernant la position récemment présentée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à propos du calendrier scolaire. Le président et le directeur général expliquent les diverses démarches réalisées par l'ensemble de ces organismes suite aux déclarations de la ministre et, en conclusion, on précise que l'ensemble du réseau et même les syndicats sont en opposition face au projet de Madame Courchesne.

PROCHAINE SÉANCE

Le 20 avril 2010 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-480-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, sec. générale